



Service Intérim Territorial  
50, avenue Wilson – CS 98416  
25208 Montbéliard Cedex  
Tél. : 03 81 99 36 36  
www.cdg25.org

## ÉTAT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Date du contrat :  
Nom de l'agent :  
Grade :  
Collectivité :

⚠ Sont considérées comme heures supplémentaires, les heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement de la durée réglementaire du travail

En Vertu de l'article 6 du décret du 14/01/2002, le nombre maximum d'heures supplémentaires autorisées (semaine, nuit, Dimanche ou jour férié) par agent, ne peut excéder **25 heures mensuelles**, pour un agent à temps complet.

Mois :

Date	Nombre d'heures				Nature des travaux effectués (mentionner obligatoirement ci-dessous)
	jours ouvrables		Nuit de 22 H à 7 H	Dimanche et jours	
	matin	soir			
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
S/Totaux					
Total général					

Le soussigné déclare que l'agent a effectué les travaux supplémentaires dont le détail fait l'objet du présent état

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de l'Agent

Signature du Chef de Service